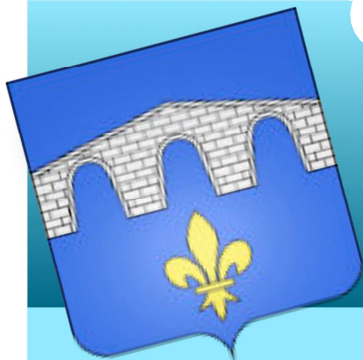




QUOI D'9

LE JOURNAL DE SAINTE-MARIE-SUR-OUCHES & PONT-DE-PANY

Sommaire

Édito

Infos communales

Citoyenneté

Vie de la commune et
des associations

Diverses infos et
agenda

Conseil municipal
partenaires



Bonjour,

A l'heure où cet édit est écrit, la situation sanitaire n'est pas maîtrisée ; certains événements n'ont pu avoir lieu, notamment en début d'année, malgré l'envie de se retrouver.

Nous avons tout de même, grâce à l'implication des bénévoles du Comité des fêtes, pu organiser le repas des anciens ainsi que la livraison des colis auprès des personnes absentes à cette manifestation.

Les membres du conseil municipal se sont néanmoins pleinement investis pour travailler sur les projets annoncés. Je prendrai comme seul exemple l'aménagement de la zone de loisirs du Pré-de-Bains et des terrains jouxtant la salle des fêtes. Concernant ce projet, la première réunion publique de concertation a rencontré un vif succès.

L'élan du renouveau s'est poursuivi avec la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) dont la participation permet leur sensibilisation aux grands principes civiques et démocratiques. Nous souhaitons pouvoir les associer aux projets communaux.

Lors du vote du budget 2022, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition compte tenu de la conjoncture économique, bien que nous continuions à supporter la baisse des dotations de la part de l'État. Vous trouverez dans ce numéro un article clarifiant ce sujet.

Vous en trouverez également un sur les règles de l'urbanisme applicables dans notre commune. En effet, il s'avère que, quelquefois, celles-ci ne soient pas respectées, ce qui peut entraîner des conflits, le plus souvent inutiles.

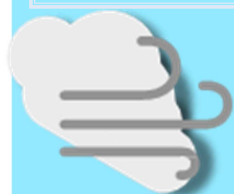
Le deuxième semestre verra la finalisation de l'installation de la fibre dans notre commune.

Au cours du printemps et de l'été, un certain nombre d'événements festifs seront organisés. Je remercie les bénévoles des associations qui s'investissent afin que ceux-ci puissent avoir lieu.

De même, à ces remerciements, j'associe toutes les personnes non élues qui participent à la vie communale et qui, notamment, ont aidé au bon déroulement du scrutin que nous venons de vivre.

Soyez assurés que vos élus restent mobilisés pour continuer à faire vivre notre belle commune. Malgré la complexité de la situation, tout en restant vigilant, profitons des joies qui nous sont possibles.

André MAILLOT



Le Budget communal

Chaque année, au plus tard le 15 avril, les communes votent leur budget. Au préalable, elles votent le taux de taxes communales qui est une des composantes du budget.

Un budget se compose de deux sections : la section de **fonctionnement** et la section d'**investissement**. Dans chaque section sont notées toutes les dépenses et toutes les recettes connues ou envisagées.

Dans la section de fonctionnement, on retrouvera, par exemple, des dépenses de combustible, d'électricité, d'entretien des espaces verts, des salaires des employés communaux, des indemnités de certains élus, de contribution au fonctionnement de l'école, d'assurance..., mais aussi des recettes de dotations de l'État, de loyers des logements communaux, de la salle des fêtes, de taxes...

Dans la section d'investissement, on retrouvera les projets d'entretien nécessaire (remplacement d'une toiture, réparation d'un pont, voirie...), ainsi que des projets d'aménagements nouveaux. Les dépenses concernent la réalisation des travaux et les recettes attendues concernent les aides de nos partenaires institutionnels (État, département, région, CCOM).

Le législateur souhaite que le budget soit **sincère** et **équilibré**. On s'attache donc à ce que, dans chaque section, les **dépenses** et les **recettes** soient **égales**.

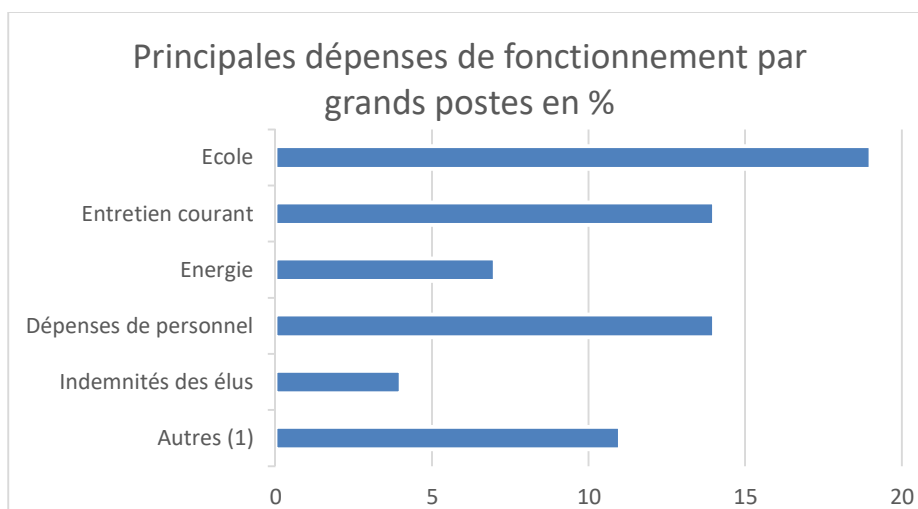
Le budget communal 2022.

Il a été voté le 11 avril. Préalablement, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de **ne pas augmenter le taux des taxes foncières** sachant que l'État a augmenté la base de ces mêmes taxes d'un peu plus de 3 %. Nous aurons donc, quand même, une augmentation de notre taxe foncière.

Le budget 2022 est stable par rapport à 2021 (+ 0,02 %).

En dehors des investissements commencés les années précédentes et à finaliser (réfection du pont, de la rue de la Gare, changement de matériels informatiques et achats de nouveaux logiciels notamment pour la gestion du cimetière...), les investissements programmés cette année concernent la **voirie** (rue de la Buchaille), l'accessibilité de **l'église**, **l'éclairage public**, la **sécurité incendie**, l'aménagement du **site du Pré-de-Bains**.

Les dépenses de fonctionnement sont impactées principalement par **l'école**, **l'entretien** courant et les **dépenses de personnel** (voir le graphique ci-dessous). Enfin, un fonds de roulement nous permet d'avoir une trésorerie pour payer nos investissements avant de recevoir les subventions ou faire face à des dépenses imprévues, sans forcément recourir à l'emprunt.



(1) Autres : Assurances, subventions aux associations, impôts....

Aménagement du Pré-de-Bains

CONCERTATION autour de l'avenir du Pré de Bains et des abords de la salle des fêtes de Pont de Pany

Depuis le mois de mars, une étude est menée par notre groupement de paysagistes, architecte et écologues pour redessiner le futur de deux de vos espaces communaux : le site naturel du Pré de Bains et les abords de la salle des fêtes à Pont-de-Pany.

Souhaitant vous intégrer à nos réflexions, plusieurs étapes de concertation ont et vont être menées d'ici la fin de cette année.



Retour sur Les questionnaires

Distribués dans vos boîtes aux lettres courant mars, des questionnaires vous ont permis de nous partager vos avis sur l'état existant des deux sites ainsi que leur potentielle évolution. Une quarantaine de retours nous ont permis de dresser un premier bilan de leur fréquentation, de leurs atouts et de vos suggestions.

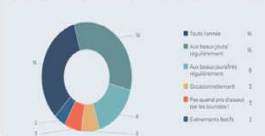
Site du Pré de Bains

Un lieu de rencontre et de loisirs, dans un écrin de verdure !

Fréquenté par bon nombre d'habitants tout au long de l'année, ce site aux ambiances très naturelles, attire les habitants qui affectionnent s'y promener, profiter de l'air de jeux ou du terrain de pétanque. Les installations existantes sont appréciées mais mériteraient d'être plus diversifiées pour correspondre à un public plus large et offrir une offre plus développée. Le bâtiment devrait lui aussi s'inscrire dans une dynamique de revalorisation pour s'intégrer qualitativement au site.

FRÉQUENTATION DU SITE

Un site fréquenté tout l'année, mais d'avantage attractif aux beaux jours ?



VOS SUGGESTIONS !



LES ATOUTS DU PRÉ DE BAINS



+ on y apprécie aussi les grands espaces, l'ombre des arbres, la pêche et la proximité des chevaux du centre équestre voisin !

LE BÂTIMENT EXISTANT ?



Quel accès pour les personnes extérieures au bourg ?
Comment sensibiliser les usagers à plus de civisme ?
problème de surveillances des grands enfants et des déjections de chiens ?

Site de Pont de Pany

Les abords de la salle des fêtes

Situé dans le hameau de Pont de Pany, ce site est quelque peu excentré du bourg de Sainte-Marie-sur-Ouche. Une connexion piétonne et cycliste par le biais du Canal existe et permet de relier cette entité au site du Pré de Bains. Le parking de la salle des fêtes a été refait il y a peu et plat dans l'ensemble aux personnes ayant répondu au sondage, toutefois le reste du site devrait être d'avantage revalorisé et les équipements existants repris pour lui apporter d'avantage d'attractivité !

FRÉQUENTATION DU SITE

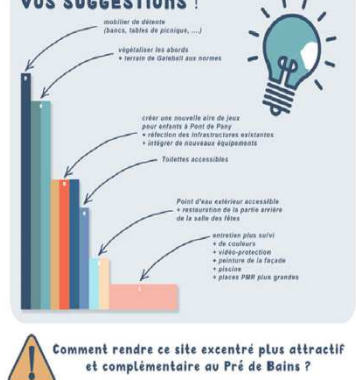
Un site à la fréquentation variable en fonction de la saison et du canal.



VOTRE PERCEPTION DU SITE



VOS SUGGESTIONS !



Comment rendre ce site excentré plus attractif et complémentaire au Pré de Bains ?

CONCERTATION

autour de l'avenir du Pré de Bains
et des abords de la salle des fêtes de Pont de Pany

Vous donner la parole (suite) ...

Un atelier maquette a été l'occasion de traiter des usages, des ambiances souhaitées et de la problématique de la biodiversité sur le site du Pré de Bains.

Des groupes de travail ont été formés et se sont pris au jeu de la conception. Dessin, découpage et collage leur ont permis de mettre leurs idées sur papier et faire ainsi émerger quelques débats !



Enfin une discussion sur l'évolution du bâtiment du Pré de Bains a eu lieu : *faut-il partir sur une réhabilitation de l'existant ou une reconstruction complète ?*

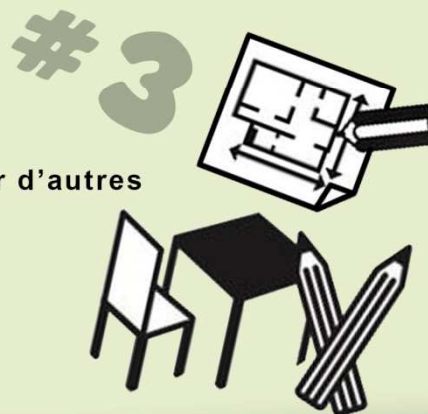
Un scénario sur la réhabilitation a été esquissé comme base de discussion et **tous les participants se sont accordés à dire que cet espace de convivialité, essentiel en usages, mériterait de mieux dialoguer avec son environnement !**

Et après ?

Riches de toutes ces informations, il est temps pour nous de synthétiser et formaliser ces éléments. Nous allons mettre à profit ces prochaines semaines pour réfléchir à des propositions d'aménagement.

Nous reviendrons vers vous d'ici cet été pour organiser d'autres ateliers de concertation, cette fois-ci plus pratiques !

Nous nous réjouissons de vous retrouver tout aussi nombreux et motivés que lors des premières étapes de concertation !



Agence JDM Paysagistes, Simon Buri Architecte,
Biotope et Cabinet Broissiat

Étude éclairage public

Le conseil municipal a mis à l'ordre du jour, conformément à notre programme électoral, la lutte contre la pollution lumineuse en continuant le programme d'amélioration de l'éclairage public.

Un travail préparatoire concernant l'éclairage public dans notre commune a été présenté et étudié lors du conseil municipal en séance du 22 novembre 2021. En voici les grandes lignes.

ECLAIRAGE PUBLIC : PRÉSENTATION DE LA PRÉ ETUDE



Préambule :

Le diagnostic énergétique et technique du réseau d'éclairage public a pour but de définir et de proposer des solutions d'amélioration en tenant compte de différents impératifs :

- Réduction des consommations d'énergie ;
- Réduction des nuisances ;
- Maintien de la qualité et la sécurité ;
- Optimisation des coûts d'investissement et de fonctionnement ;
- Préservation de l'environnement.

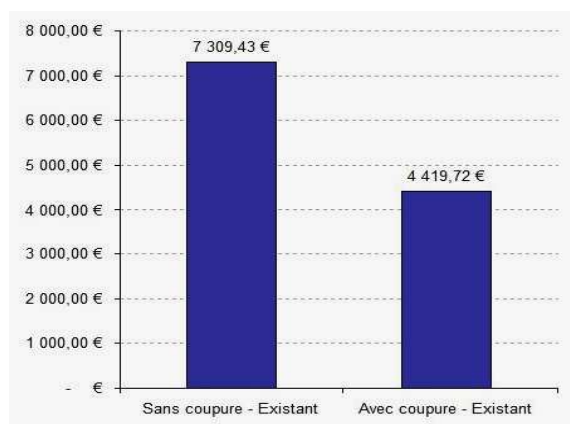


Il **n'existe pas de définition légale de l'éclairage public**. La commune est tenue d'éclairer le domaine public mais pas de façon absolue et permanente. Selon l'AFE (Association Française de l'Éclairage), il s'agit d'un **service à la population qui n'est pas obligatoire**.

Analyse financière :

La consommation annuelle moyenne de notre commune est de plus de 77 000 kWh/an pour la période 2018-2020.

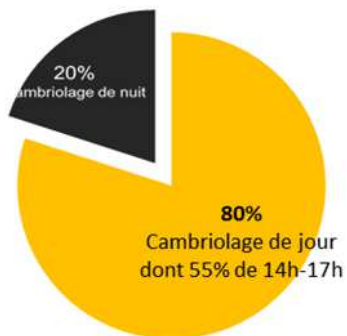
Le prix moyen de l'électricité (part variable- hors abonnement-) est de 9,76 € TTC/kWh mais, compte tenu de la conjoncture actuelle, cette base risque d'augmenter de manière importante. Le graphique suivant montre l'économie réalisée sur la base des coûts de 2020. L'économie réalisée avec une coupure de 23h à 5h est estimé à 40%



Réduction des coûts estimés (part variable sans les abonnements 2020)

L'aspect sécurité :

Retour expérience de la gendarmerie nationale :



Taux de cambriolage chez le particulier

Après avoir contacté le référent sûreté de la gendarmerie de Dijon au mois de juin 2021, la **relation entre l'éclairage et la sûreté n'est pas évidente** :

« Concernant la sûreté, il est quasiment impossible de savoir s'il existe une causalité entre la coupure de l'éclairage et l'augmentation des cambriolages ou des actes délictueux. En tout état de cause, aucun lien n'a été établi et aucune commune ayant choisi cette option n'a vu sa délinquance évoluer significativement (+ ou -). Personnellement, je vois la problématique sous l'angle suivant : Si l'éclairage public est coupé, il est plus facile de repérer les mouvements suspects (phares de voitures, lampes torche ...). [...] »

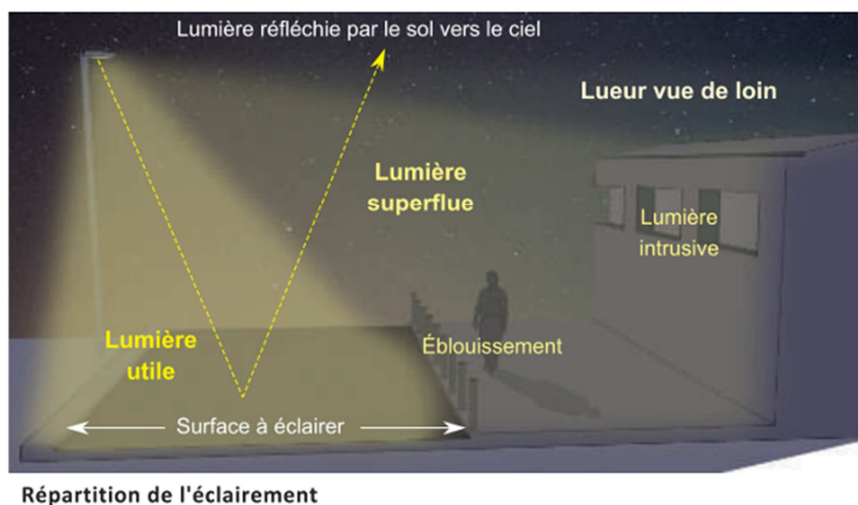
« [...] Concernant les accidents, là encore, il n'y **a pas de causalité avec la coupure de l'éclairage**. Selon le code de la route, les véhicules traversant la commune sont tenus d'utiliser "les feux de route servent à éclairer la trajectoire des conducteurs lorsque ces derniers circulent de nuit, mais également dans des agglomérations qui ne disposent pas d'éclairage. »

— référent sûreté de la gendarmerie de Dijon - juin 2021



L'impact environnemental

On parle de **nuisance lumineuse** lorsque l'éclairage public génère des **troubles** pour les hommes, la faune, la flore ou les écosystèmes, et/ou entraîne un **gaspillage** énergétique ou un **obstacle** à l'observation du ciel nocturne. Cette nuisance repose sur la répartition lumineuse, la densité de la surface éclairée et la température de couleur.



L'article 173 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement :

- instaure un dispositif réglementaire visant à prévenir, réduire ou limiter les nuisances lumineuses en imposant des prescriptions techniques à l'exploitant ou l'utilisateur ;
- inscrit la prévention des nuisances lumineuses dans le code de l'environnement.

➤ **L'impact environnemental** : Les effets de la lumière artificielle sur la vie sauvage peuvent être :

- directs : action sur la rétine ;
- indirects : perte d'une ressource alimentaire, prédation accrue ;
- induits : en modifiant la végétation, la lumière peut modifier les ressources ou l'habitat d'un animal, en provoquant le chant d'un oiseau, elle peut perturber l'horloge biologique d'un autre individu.



Amphibiens

Crapauds et grenouilles sont attirés par la lumière. Ces dernières ne parviennent plus à distinguer proies, prédateurs ou congénères.



Insectes

Deuxième cause d'extinction des insectes après les pesticides.



Mammifères

L'éclairage des lisières forestières le long des routes réduit d'autant l'habitat de mammifères nocturnes tels que chevreuils, renards, blaireaux.



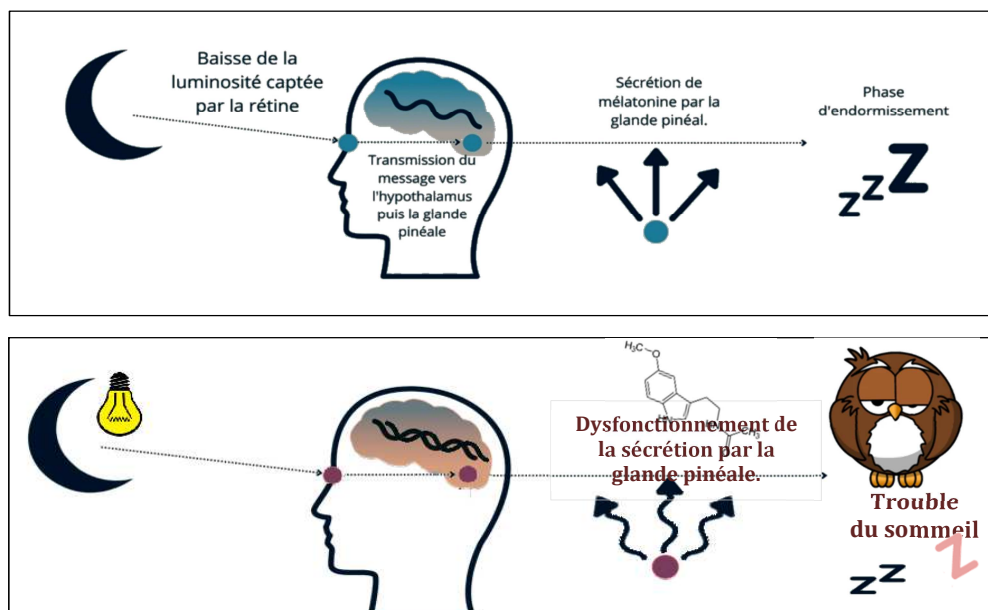
Oiseaux

La migration des oiseaux est perturbée par les éclairages publics. L'Effraie des clochers est facilement éblouie par la lumière artificielle. Perte d'orientation, proie non atteinte et temps de latence pour voir à nouveau vont l'épuiser. Le rouge-gorge est perturbé par la lumière artificielle. Il s'épuise à chanter, ne dormira plus, aura des troubles reproducteurs.

Les chauves-souris

Certaines espèces de chiroptères sont favorisées au détriment d'autres espèces. Gênées par l'éclairage, leur activité de chasse est écourtée, ce qui conduira à terme à une diminution de leurs effectifs. De récentes études sur le déplacement des grands rhinolophes, espèce qui se raréfie, ont montré l'impossibilité pour ce mammifère de traverser les bourgs et agglomérations éclairés. Les espèces patrimoniales sont plus impactées que les espèces communes.

➤ **Éclairage et santé** : La lumière artificielle **trouble les rythmes biologiques**. La mélatonine est une hormone produite par le cerveau pendant la nuit profonde par tous les vertébrés, y compris l'homme.



En résumé :

	Sans coupure	Avec coupure 23-5h
	existant	perspective
Réduction des coûts		Economie de 40%
Sécurité des biens et des personnes	Aucun changement par rapport à la situation actuelle	Aucune étude ne montre une augmentation ou une réduction de la criminalité en lien avec les Éclairages Publics
Sécurité routière	Aucun changement par rapport à la situation actuelle	Aucune étude ne montre une augmentation ou une réduction de la sécurité routière en lien avec les Éclairages Publics
Faune et flore	Pollution lumineuse notamment avec les boules Spectre lumineux pouvant être néfaste pour les espèces	Réduction de la pollution lumineuse
santé	Perturbations possibles des métabolismes	Réduction des perturbations possibles des métabolismes
Economie d'énergie	Dépense énergétique dans des périodes de faible fréquentation	Réduction des dépenses énergétiques

Vous pouvez retrouver l'étude plus complète sur le site de la commune : <https://www.saintmariesurouche.fr/>

Votre avis nous intéresse.
En encart de ce journal, vous trouverez un questionnaire sur ce sujet.

Info éclairage

Constitué en 1947, le SICECO est un syndicat mixte agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et qui regroupe 675 communes. La gestion des éclairages communaux est confiée à cette structure. À ce titre, les opérations de maintenance sont programmées deux à trois fois dans l'année.

En cas de panne, l'entreprise SERPOLET (travaillant pour le SICECO) peut intervenir ponctuellement. Toutefois, afin de rationaliser les coûts, les « petites » opérations de maintenance sont regroupées.

Pour rencontrer les élus

Le maire et chacun des adjoints : tous les jours sur rendez-vous

Adjoints : permanence d'un adjoint le samedi, de 9h à 11h30

Mairie : **03 80 23 62 30** pour prise de rendez-vous

Courriel : mairie@saintmariesurouche.fr

Règles d'urbanisme

Si vous envisagez d'effectuer des travaux, vous trouverez ci-après un rappel des différentes règles d'urbanisme applicables :

➤ Un **dossier de demande préalable de travaux** doit être déposé à la mairie ou par internet, dans les cas cités ci-dessous. Un accusé de réception daté du jour de la réception de votre dossier vous sera remis. Le **délai d'instruction est d'1 mois**. Si dans ce délai, vous n'avez pas reçu d'accord ou de demande de pièce complémentaire, l'accord pour commencer les travaux est tacite.

Les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des services de la mairie, ou avant ce délai d'un mois.

Voici quelques exemples de travaux soumis à **déclaration préalable**, cette liste est **non exhaustive** :



✚ Construction d'une **annexe dissociée** supérieure à 5 m² (garage, abri de jardin, carport, ...). Si la surface créée est supérieure à 20 m², un permis de construire sera demandé.

✚ **Extension ou une transformation** d'une habitation existante (surélévation, garage, pièce supplémentaire, véranda, aménagement de combles...), si la surface créée est supérieure à 40 m² un permis de construire est obligatoire.

✚ **Création** d'une serre d'une surface supérieure à 5 m², ou si celle-ci est d'une hauteur supérieure à 1,80 m.

✚ **Clôture et mur**, en fonction de la réglementation du P.L.U. de notre commune, il est préférable de déposer un dossier afin de voir si la réglementation de la zone où sont effectués les travaux est respectée.

✚ **Travaux** modifiant l'aspect extérieur d'une construction, ou d'une réfection à l'identique (réfection de toiture, remplacement ou peinture de fenêtre, lucarne, velux, panneaux solaire, ravalement de façade avec isolation ou pas).

✚ **Changement de destination** sans modification de structure...

➤ En cas de dépôt d'un dossier de **permis de construire** (**délai d'instruction 2 mois**), vous êtes obligés de recourir à un architecte si la surface de plancher ou l'emprise au sol, après travaux, dépassent 150 m²

Cas des piscines :

• Piscine enterrée :

- Inférieure à 10 m², pas de formalité.
- Surface comprise entre 10 m² et 100 m² : dossier de demande préalable.
- Surface supérieure à 100 m² dossier de permis de construire,

Si vous construisez une piscine couverte, la couverture fixe ou mobile doit avoir une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m.

• Piscine hors sol :

Si vous la laissez installée pendant plus de 3 mois, et si la superficie du bassin est supérieure à 10 m², vous devez déposer une déclaration préalable.



En tout état de cause, nous vous conseillons de **consulter le règlement du P.L.U.** (Plan Local d'Urbanisme) sur le site internet de notre commune qui indique les différentes règles en fonction de la zone où vous voulez effectuer les travaux.

Les **risques d'absence de dépôt de dossier** peuvent avoir pour conséquence (règle juridique) :

- Une **amende** comprise entre 1 200 euros et 6 000 euros par mètre carré de surface construite (article L480-4 du Code de l'urbanisme).
- En cas de récidive, vous vous exposez à une **peine d'emprisonnement** de 6 mois, et bien sûr, une autre amende.
- Si **l'infraction est constatée en cours de travaux**, l'autorité compétente (la mairie) peut ordonner l'interruption de ceux-ci. Pour cela, il est possible que le matériel du chantier soit saisi, ou mis sous scellés.
- Si, malgré tout, **vous continuez les travaux**, l'amende pourrait atteindre 75 000 euros et 3 mois d'emprisonnement.

☒ En cas de **procès**, l'autorité judiciaire peut ordonner : « la mise en conformité des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit sur la démolition des ouvrages ou

la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur » (article L480-5 du Code de l'urbanisme).

☒ Et **n'oublions pas les impôts**, car la non-déclaration peut être assimilée à une **fraude** et vous serez sanctionné et obligé de vous mettre à jour avec les taxes.

En cas de **vente**, il y a des fortes chances que **l'absence de dossier** vous pose des problèmes avec la confection de l'acte notarié, car les aménagements non déclarés ne pourront pas être inscrits.

En outre, vous ne serez pas en mesure de fournir un certificat de conformité d'achèvement des travaux.

Pour plus d'informations sur votre zone de construction et les règles à appliquer, consulter le site communal :

<https://www.saintmariesurouche.fr/plan-local-durbanisme-plu>

Des écrans anti-bruit le long de l'A38 à Pont-de-Pany



Les riverains de l'autoroute A38, à Pont-de-Pany, vont être soulagés. Le projet de construction de deux écrans acoustiques est sur les rails. Une présentation de ce chantier d'envergure a été proposée à la population lors d'une réunion publique, le lundi 07 mars à la salle des fêtes à Pont-de-Pany. Une cinquantaine de participants, fortement mobilisés, étaient présents pour poser les questions qui les préoccupent.

Les agents de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sont venus présenter ce projet qui, après avoir été le serpent de mer ou l'arlésienne de notre commune, va enfin voir le jour. En tant que maître d'ouvrage, la Dreal souhaitait

communiquer sur ce futur chantier qui va changer le quotidien des habitants.

Les intervenants ont rappelé le contexte de cette opération qui « s'inscrit dans le cadre de la politique de résorption des "points noirs du bruit" ».

Deux écrans de 450 et 240 mètres de long

Concrètement, le projet prévoit la construction de deux écrans acoustiques le long de l'A38 à hauteur de Pont-de-Pany. Le premier fera 450 mètres de long pour 3,5 mètres de haut et protégera le centre-bourg, tandis que le second mesurera 240 mètres de long pour 3 mètres de haut et protégera les habitations vers le canal.

Ce projet est resté en attente de financement pendant plusieurs années. Mais en 2021, le Plan relance Covid a permis le déblocage de crédits à hauteur de 2,3 millions d'euros pour la réalisation de ces écrans, l'État finançant à 100 % cette opération ».

Début des travaux prévu à l'automne 2022

Les études de conception détaillées sont en voie de finalisation. La consultation visant à recruter l'entreprise en charge du chantier sera réalisée avant l'été, afin qu'il puisse débuter en septembre. **La période de travaux s'étalera sur six mois, pour une fin espérée en février ou mars 2023.**

Il a aussi été précisé qu'ils se dérouleront de jour et que la circulation sera perturbée sur l'autoroute le temps des travaux.

Ainsi, sur l'A38, dans le sens Pouilly-en-Auxois – Dijon, la circulation ne se fera que sur une voie. De plus, la bretelle d'entrée n° 30 de Pont-de-Pany en direction de Dijon sera fermée, les autres bretelles restant ouvertes. Le passage piéton busé sous l'A38 à partir de la rue du Lavoisier sera lui aussi fermé.

Des déviations sont envisagées :

- pour les véhicules légers par la RD 905 avec un accès à l'A38 par l'échangeur n° 31 de Fleurey ;
- pour les véhicules lourds par l'A38 en direction de Pouilly-en-Auxois, sortie échangeur n° 29 de Sombornon et demi-tour pour accéder à l'A38 en direction de Dijon.

Des questions sur les maisons isolées et les déviations

Si la plupart des gens présents à la réunion semblaient satisfaits de ce projet, certains s'interrogeaient sur le cas des maisons isolées qui ne bénéficieront pas d'écran acoustique (sortie du bourg en direction de Fleurey). Les agents de la Dreal ont répondu que les points noirs du bruit isolés peuvent être réglés par un traitement de façade ou l'insonorisation des ouvrants (double ou triple vitrage...). Les travaux ne concernent que l'atténuation des bruits relevés **en façade** supérieurs à 68 db des locaux d'habitation dont la date d'autorisation de construire est antérieure au 6 octobre 1978 (sauf exceptions particulières). Cela ne concerne pas les terrains extérieurs. Les mesures ont été menées en 2017 et actualisées en 2019.



D'autres personnes s'inquiétaient des déviations mises en place, jugeant que cela pourrait créer un danger pour les habitants de la commune, notamment les enfants, avec un trafic plus dense avec risques d'engorgements sur la RD 905. Les agents de la Dreal ont indiqué qu'après avoir consulté les services du Département, cela n'allait pas créer de saturation de la voie. Ils ont néanmoins affirmé qu'ils apporteraient une vigilance particulière à la signalisation liée à la déviation.

A l'issue de cette réunion publique d'information, la plupart des habitants présents se montraient satisfaits de ce projet qui va changer leur quotidien dans quelques mois.

Propos du maire recueillis à l'issue de la réunion (source BP) : « *Ce rendez-vous a été une bonne chose pour donner des explications sur ce projet. Il a aussi permis d'apporter des réponses aux questions des habitants qui sont surtout techniques. Ce projet sera un bienfait pour le confort de la population. Il sera surtout un gros avantage face au bruit, car ça pourrait réduire d'un tiers celui de l'autoroute et, de plus, ce n'est pas inesthétique. C'est un plus pour notre commune.* »

Plus d'informations sur le site de la commune, via le lien ci-dessous :
<https://www.saintmariesurouche.fr/mur-acoustique-a38>



Camping

Le camping municipal a rouvert ses portes le 15 avril dernier, et déjà la fréquentation augure d'une belle saison de campeurs et touristes.

Quelques travaux d'entretien et de rénovation ont été réalisés, suite aux retours des questionnaires aux campeurs l'été dernier (accessoires sanitaires, peinture de l'accueil, installation de tables et abris pour les randonneurs...).

Pour réaliser l'accueil estival, la commune organise comme chaque année le **recrutement de quelques jeunes à la semaine** (7 jours consécutifs) durant l'été.

Leur mission aura pour but l'entretien des lieux, l'accueil des campeurs avec encaissement, et informations touristiques. Les horaires journaliers sont de **8h30 à 11h 00** et **16h30 à 20h**.

Une réunion de recrutement et d'explications aura lieu le **samedi 28 mai** prochain à la mairie pour les différents candidats.



Maîtrisez votre chien

Au début du mois de février 2022, un enfant s'est vu mordre par un chien ayant échappé à la vigilance de sa propriétaire sur la voie publique de notre commune.

Il convient donc d'appeler à la **plus grande vigilance des propriétaires d'animaux** et plus précisément des **possesseurs de chiens**. Non pas pour stigmatiser mais plutôt pour prévenir ce qu'on pourrait qualifier d'événements potentiellement dramatiques et qui, ces derniers temps, ne cessent d'augmenter.

Quelques rappels de la loi [extrait de service-public.fr] :



➤ Dans les **bois et forêts**, il est **interdit de promener des chiens non tenus en laisse** en dehors des allées forestières pendant la période du **15 avril au 30 juin**.

➤ Il est **interdit de laisser divaguer son chien** dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est **considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître** et se trouve **hors de portée de voix** ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau. Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une **distance dépassant 100 mètres**.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. Cela ne s'applique pas au chien qui participait à une chasse s'il est démontré que son propriétaire a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

Concernant le cas de morsure de chien sur une personne, le propriétaire de l'animal doit effectuer des démarches administratives obligatoires.

➤ À ce titre, le **code rural et de la pêche maritime**, article L.211-14-2, indique qu'une **morsure de chien doit être déclarée à la mairie** de la commune de résidence du propriétaire de l'animal. Tous professionnels qui ont connaissance de l'événement, dont les vétérinaires font partie, peuvent également effectuer cette déclaration en mairie.

➤ Après avoir respecté cette obligation de déclaration, le propriétaire du chien doit le soumettre à une **évaluation comportementale réalisée par un vétérinaire sanitaire** choisi sur une liste départementale, liste consultable sur le site de la préfecture ou en contactant la DDPP (Direction départementale de la protection des populations). Les résultats de cette évaluation doivent également être transmis à la mairie.

➤ Après avoir analysé les résultats, le maire (voire le préfet) peut **imposer au propriétaire du chien le suivi d'une formation**, qui dure 1 journée, sur l'éducation et le comportement canins et sur la prévention des accidents. À savoir que l'évaluation comportementale et la formation sont à la charge du propriétaire.

Il faut également noter que, si le propriétaire du chien ne respecte pas cette formalité imposée, **le maire** peut ordonner par arrêté municipal que le chien soit placé en fourrière. Il peut, en cas de danger grave et immédiat et après avis d'un vétérinaire, décider de le faire euthanasier.

Dans l'hypothèse où le propriétaire refuserait le placement de son chien en fourrière, il s'exposerait alors à une contravention de première classe (art. R.610-5 du Code pénal).

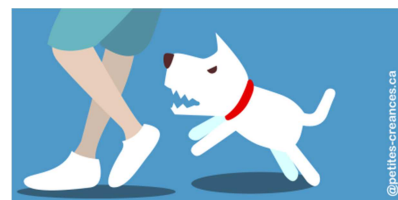
➤ Également et en parallèle de cette évaluation du comportement, un chien qui a mordu doit être **placé sous surveillance sanitaire** afin de vérifier que celui-ci n'est pas porteur du virus de la rage. Cette surveillance, par un vétérinaire, dure 15 jours. La première visite doit avoir lieu dans les 24 premières heures suivant la morsure, la deuxième au plus tard 7 jours après et la troisième au plus tard au 15ème jour. À l'issue de cette évaluation, un **certificat sera remis** au propriétaire, qui devra le transmettre à son tour à la mairie.

Si la mairie n'a pas de retour de ce certificat, le maire adresse alors une **mise en demeure** au propriétaire de l'animal. Si cette mise en demeure n'a aucun effet, alors le maire fait procéder d'office à cette surveillance sanitaire dans la fourrière où elle fait conduire l'animal.



Même s'il n'a pas commis de faute délibérée, le propriétaire d'un chien qui mord peut donc être condamné pénalement.

Sur son site internet, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) indique que « Chez les chiens, la race ne suffit pas pour prédire et prévenir le risque de morsure » et, contrairement à ce qu'on pourrait croire, « **Tous les chiens peuvent mordre, quelle que soit leur race ou leur taille** ».



Rappel : Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal...



Consultez et retrouvez plein
d'infos pratiques sur le site internet
de votre commune
www.saintemariesurouche.fr



Vie de la commune et des associations

Marché nocturne estival

Suite à la réussite de notre première édition du Marché Nocturne artisanal « Entr'Ouche et Canal », la commune de Sainte-Marie-sur-Ouche et Pont-de-Pany a le plaisir de vous annoncer que nous réitérons l'aventure cette année.

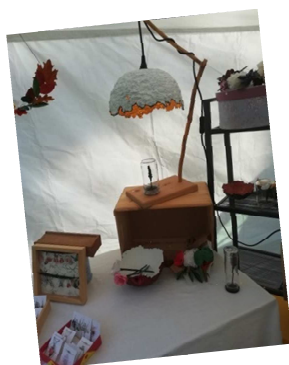
Artisanat local, produits du terroir, buvette et bien sûr restauration vous seront proposés lors cette soirée.

Une surprise musicale viendra animer ce temps de retrouvailles, dans une ambiance amicale et festive.

Ce projet, initié par des membres du conseil municipal, se voit renforcer cette année par le Conseil Municipal de Jeunes et le Comité des fêtes.

Toute personne qui souhaiterait par ailleurs participer est bien sûr la bienvenue !

Nous vous attendons donc nombreux sur le site du Pré-de-Bains à Sainte-Marie-sur-Ouche le samedi 27 août 2022 pour cette deuxième édition.



Comité des fêtes

La fête des enfants

En décembre dernier, devant les diverses restrictions ou interdictions de se réunir, la municipalité et son « bras armé » en matière de réjouissances, le Comité des fêtes, avaient choisi de surseoir aux festivités de Noël en attente de jours meilleurs. Sans être complètement sorti de la crise de la Covid 19, le pays a vu, dès le début de l'année, un assouplissement des mesures sanitaires qui nous accompagnaient depuis deux ans. Ils en ont donc profité pour organiser, le 11 février, le spectacle destiné aux enfants, initialement prévu le 16 décembre 2021.



Robin et ses balles magiques ont su captiver le public

"Robin et les balles magiques", un conte médiéval de la **Compagnie du Clair-Obscur**, a emmené petits et grands sur les chemins de la jonglerie, de la farce et de l'équilibrisme, séduisant au passage les quelques spectateurs qui avaient osé franchir le cap de ce premier rassemblement.

Le repas des aînés

Faisant fi de ce succès mitigé, la municipalité a tout de même récidivé un mois plus tard en réunissant les aînés de la commune autour du traditionnel repas annuel, primitivement prévu le 17 décembre. Les **chasseurs de Sainte-Marie** avaient pensé à eux en offrant un sanglier pour l'occasion.



Gérard Lazzaroni a animé de façon bien sympathique cette journée consacrée aux aînés.

Cuisiné avec talent par **Alves Traiteur-Domaine "Le Pré du Chêne"** à Chevannay, ce banquet a ravi la cinquantaine de convives qui avaient bravé la Covid 19 qui rôdait toujours. D'autant plus que la nouvelle présidente du Comité des fêtes, **Mélissa Dubuet**, avait eu la bonne idée de faire rythmer l'après-midi par M. Gérard Lazzaroni et son accordéon, musicien plein d'allant qui connaissait un nombre impressionnant de paroles de chansons populaires. Pour le plus grand plaisir de tous.



L'ambiance était à la détente et à la bonne chère



Nelly Maingy s'était chargée de la décoration des tables avec le talent qu'on lui connaît.

Distribution des colis

Et pour ceux qui n'avaient pu se joindre à la liesse, la distribution des colis s'est faite le samedi suivant avec la complicité du **Conseil Municipal des Jeunes et des membres du Comité des fêtes** sans lesquels rien ne serait possible. Un grand merci à Zoé et Nathan pour leur aide sous la neige !

Le Comité des fêtes est d'ailleurs très sensible et heureux de voir les membres du CMJ s'impliquer de plus en plus dans les diverses manifestations qu'il organise. Les jeunes du CMJ sont les adultes de demain et ils savent, dès à présent, ce que signifient les mots citoyenneté et engagement dans leur commune.



Les dates à retenir

Prenez dès à présent note des prochains rendez-vous :



La **fête de la musique** programmée le **4 juin**,
À partir de 18h 30 au Pré-de-Bains



Le **concert Rideaux Rouges** le **18 juin** à 19h
à l'église de Ste-Marie



Les festivités entourant la **fête nationale** qui
se dérouleront le **samedi 16 juillet 2022**.

Merci

Un grand merci à tous les membres du Comité des fêtes, ainsi qu'à ceux qui leur prêtent main forte à chaque événement. Malgré tout, le Comité des fêtes doit absolument s'étoffer. Fautes de volontaires, il ne sera pas en mesure d'organiser toutes les manifestations. N'hésitez pas à prendre contact au 06 43 88 34 47 ou à envoyer un mail à cdfsaintemariesurouche@hotmail.com.

Installation du CMJ

Assisté par des conseillers municipaux, le **Conseil Municipal des Jeunes** est une réelle opportunité pour nos jeunes de se sensibiliser à la vie démocratique, à la **citoyenneté** au sein de leur commune et au sens **des valeurs républicaines**.

Proposer, échanger et donner son avis sur des idées sont au cœur des discussions de cette instance.

La première réunion de ce nouveau CMJ s'est déroulée le samedi **26 mars 2022** en présence d'André Maillot, maire, d'Hervé Biard, 4ème adjoint, Chantal Martin-Chalumeau et Vincent Bourdeaux, conseillers.

Lors de cette première instance, le maire de la commune a rappelé les grandes règles de la **démocratie**, expliqué **l'engagement individuel et collectif** pour le **bien vivre ensemble** et fait découvrir les **droits et les devoirs** de chacun.



S'en est suivie une présentation et une discussion autour du projet d'aménagement de la zone du Pré-de-Bains et des abords de la salle des fêtes où les enfants ont pu répondre au même questionnaire que celui qui avait été distribué à leurs aînés.

À la suite de ces échanges, les jeunes ont **élu leurs représentants** pour ces deux prochaines années.

Emma BAUDIN a été élue **maire du CMJ**.

Églantine et Capucine PELISSONNIER ont été élues, respectivement, **première et deuxième adjointe**.

Félicitations à elles !!!

La prochaine réunion sera l'occasion de décider des idées à développer au cours de ce mandat.



Consultez le site internet de votre commune
www.saintemariesurouche.fr



Du cirque à l'école de Sainte-Marie

Cette année, tous les élèves de l'école participent à un projet cirque. On a déjà fait 5 séances.

Pendant la première séance, Luc est venu nous expliquer la différence entre le cirque traditionnel et le cirque contemporain. Il nous a aussi expliqué les différentes spécialités dans le cirque : jongleur, acrobate, équilibriste ou acrobatie dans les airs.

Dans les autres séances, nous avons découvert différentes activités : tenir en équilibre sur une boule, jongler tout seul ou à deux avec des balles, des foulards, faire du Rolla-Bolla et du diabololo. Nous avons aussi essayé de faire des acrobaties !

Luc et Vincent sont là pour nous expliquer et nous aider. Ils sont très gentils. On va dans la salle du périscolaire : on emmène le matériel et les tapis. Pour la deuxième séance, on a pu enlever les masques et c'était plus facile de respirer.



Pour l'instant, on teste un peu toutes les possibilités, mais après il faudra choisir une activité ou 2 pour le spectacle.

Les idées sont différentes pour toutes les classes, on ne sait pas ce que font les autres : ça sera la surprise.



La classe des CM a aussi rencontré Gauthier qui est venu nous présenter un instrument australien : le didgeridoo. C'est un long tube en eucalyptus qui vibre quand on souffle dedans. Vincent a dit qu'il y en aurait dans le spectacle.

Paroles d'enfants :

- « On ne dirait même pas qu'on est à l'école ! »
- « Pour être plus forte au jonglage, je m'entraîne à la maison »
- « On se sent stressé quand on est sur la boule, on a peur de tomber »
- « J'ai hâte de faire le spectacle ! »
- « Je voudrais que ça dure plus longtemps et en faire tous les jours »
- « Au cirque quand je suis en équilibre sans toucher le sol je me sens comme si je volais »
- « J'ai peur pour le spectacle car je vais avoir le trac mais j'ai quand même hâte d'y être »
- « J'espère réussir à jongler à 3 balles avant la fin de l'année »



Dessin Leelou D.

!!! À vos agendas !!!



Du **25 juin au 2 juillet**, nous vous donnons rendez-vous au **Pré-de-Bains**.

Après 2 ans de crise Covid, nous avons envie de partager un temps fort autour du cirque et de la musique et c'est **avec l'école de Sainte-Marie-sur-Ouche** que nous vous préparons une semaine remplie de surprises sous chapiteau avec les enfants qui auront travaillé toute l'année sur le projet.

Au programme de cette semaine circassienne et musicale :

- Accueil des enfants de l'école tous les jours pour la création d'un spectacle ;
- Accueil des adolescents et de tous les enfants de la communauté de commune sur des temps dédiés pour découvrir le cirque ;
- Des spectacles et des concerts ;
- Il y aura un espace buvette organisé par l'association des parents d'élèves ;
- Et aussi la possibilité d'assister (et même de participer) au montage d'un chapiteau le 25 juin !

Cet événement va voir le jour grâce à la mobilisation de très nombreuses personnes : Tout d'abord, **l'école de Sainte-Marie-sur-Ouche avec ses maîtresses** et tous les enfants, mais aussi **l'association Farandole et Ribambelle**, les **parents** bénévoles ainsi que l'ensemble des **artistes** qui nous font la joie de venir jouer.

Une note d'information avec le programme détaillé sera distribué dans les boîtes aux lettres dès le mois de juin, soyez attentif.

Alors à très vite sous le chapiteau de la **Cie Maniel**!

Merci à la commune de Sainte-Marie-sur-Ouche, la Communauté de communes Ouche-et-Montagne et au comité des fêtes pour leur aide.



*Ça bouge au collège de Sombernon
avec l'Association Sportive !*



Depuis plusieurs années, des élèves de l'Association Sportive du Collège Jacques Mercusot de Sombernon, se qualifient pour participer aux **Championnats de France scolaires** dans différentes disciplines. Mais cette année est exceptionnelle pour notre petit collège rural qui a obtenu son ticket pour 4 championnats de France : **en raid, en course d'orientation, en cross et en badten !**

Pourquoi vous en parler dans le journal communal ? Eh bien, tout simplement parce que des jeunes du village sont concernés !

À l'automne dernier, en devenant vice-champions académique par équipe, 6 élèves (dont un **Ouchimarien**) se sont qualifiés pour le **Championnat de France de Cross** qui s'est déroulé les 25 et 26 mars 2022 à Plouay dans le Morbihan (Bretagne). C'est la 1ère fois que l'AS du collège se qualifie pour cette épreuve !



À la même période, une équipe composée de deux filles (Mâlinoises) et de deux garçons (**Ouchimariens**) a participé au Championnat Académique de Raid (qui est un enchaînement d'épreuves variées de pleine nature : course d'orientation, run and bike, VTT, canoë-kayak, trail, visée avec pistolet laser...), au Lac des Settons et a remporté la première place !

Cette première place leur permet de se qualifier à un **Championnat de France** exceptionnel à ...

L'île de la Réunion !!!!



En effet, du 30 avril au 9 mai 2022, l'équipe de raid, accompagnée de deux professeurs d'EPS, s'est donc rendue là-bas pour donner le meilleur d'elle-même.

Une vraie aventure ! Une expérience unique et inédite !

À l'initiative des 4 co-équipiers, des entraînements spécifiques ont alors débuté pour être à la hauteur de l'événement, avec de la natation, de la course à pied, du VTT, de l'orientation, du kayak, du « cours la roue »,... et surtout des enchaînements d'épreuves (des raids) pour habituer le corps à un effort intense.



Il faut également anticiper avec des séances mécaniques pour pallier toutes les situations !

Ce projet pour l'île de la Réunion a un coût d'environ 10 000 euros pour les 6 personnes et l'organisation est conséquente...

Il faut prendre l'avion, affréter les VTT, emporter tentes, duvets, matériels de réparation, shorty, palmes, baudriers... et tout le matériel demandé ! Sur place, il faut compter l'hébergement, les repas et quelques visites.



Et avec l'arrivée du printemps, l'équipe de **badten** (activité mélangeant tennis de table et badminton), composée de 7 élèves est devenue championne académique et s'est ainsi qualifiée pour les **Championnats de France à Forbach** en Lorraine, du 7 au 9 juin 2022. Une grande première pour l'AS dans cette discipline !

Pour conclure sur cette magnifique lancée, début avril, l'équipe de course d'orientation, en catégorie établissement, est devenue **championne académique** et s'est à son tour qualifiée pour des **Championnats de France** du 7 au 9 juin à Guémené en Loire-Atlantique ! L'équipe, en catégorie excellence, est quant à elle vice-championne académique et en attente de repêchage pour les Championnats de France.



Vous pouvez également suivre sur Facebook les actualités de l'association sportive avec « Association Sportive du collège de Sombornon », ainsi que les jeunes raideurs à l'Île de la Réunion avec :

« [Equiperaidsonbornon](#) [Objectifreunion](#) ».

Composition de l'équipe de Cross :

- Eyma Decorne, élève de 3^{ème}, remplacée par Léane Mary, élève de 4^{ème} (Turcey)
- Prune Masson, élève de 3^{ème} (Mâlain)
- Zoé Moulys, élève de 3^{ème} (Saint-Victor-sur-Ouche)
- Tom Lecour, élève de 4^{ème} (Grenant-lès-Sombernon)
- Maé Regnard, élève de 4^{ème} (Sainte-Marie-sur-Ouche)
- Lilian Viard, élève de 3^{ème} (Saint-Victor-sur-Ouche, mais Ouchimarien jusqu'en 2021).

Composition de l'équipe de Badten :

- Fanny Adenot, élève de 3^{ème} (Aubigny-lès-Sombernon)
- Loanne Roussiot, élève de 3^{ème} (Ancey)
- Myrtille Amiot, élève de 3^{ème} (Blaisy-Bas)
- Roméo Coste, élève de 3^{ème} (Sombernon)
- Fabien Montagne, élève de 3^{ème} (Sombernon)
- Alix Mignerot-Grangier, élève de 3^{ème} (Sainte-Marie-sur-Ouche)
- Mathis Michéa (arbitre), élève de 3^{ème} (Vaux).

Composition de l'équipe de Raid :

- Cléo Durovray, élève de 3^{ème} (Mâlain)
- Prune Masson, élève de 3^{ème} (Mâlain)
- Thibaut Mathot, élève de 3^{ème} (Sainte Marie-sur-Ouche)
- Maé Regnard, élève de 4^{ème} (Sainte Marie-sur-Ouche).

Composition de l'équipe de Course d'orientation (établissement) :

- Lili Blouin, élève de 3^{ème} (Mâlain)
- Zoé Murano, élève de 5^{ème} (Saint-Martin-du-Mont)
- Maé Regnard, élève de 4^{ème} (Sainte Marie-sur-Ouche)
- Jules Laubeau, élève de 5^{ème} (Pont de Pany).

Composition de l'équipe de Course d'orientation (excellence) :

- Lilou Mouillon, élève de 3^{ème} (Agey)
- Prune Masson, élève de 3^{ème} (Mâlain)
- Jules Vadot-Vouillon, élève de 5^{ème} (Ancey)
- Khéo Mozet, élève de 3^{ème} (Sainte-Marie-sur-Ouche).

A très bientôt pour la suite !
Sportivement

Les jeunes sportifs, leurs familles et leurs professeurs d'EPS

Solidarité Ukraine

À l'annonce de la guerre en Ukraine, la population française dans sa grande majorité s'est émue des souffrances des populations sinistrées et déplacées.

Un grand élan de générosité et de collectes a vu le jour dans nos communes et ailleurs. Sainte-Marie et ses habitants n'ont pas été en reste, aux côtés de l'AMF (Association des Maires de France) et de la Protection Civile.

Quelques bénévoles se sont chargés de la collecte et du conditionnement des dons de nos concitoyens. C'est environ **200 Kg de produits de soins, de santé, de matériels divers** qui ont été ainsi acheminés au siège de la Protection Civile de Côte-d'Or, pour un départ vers les lieux où le besoin se fait sentir.

Merci à tous.



La Course du Cœur



Le **25 mars dernier**, la Course du Cœur est passée par notre commune. Des citoyens bénévoles de Sainte-Marie ont assuré le ravitaillement matinal à la salle des fêtes et ont soutenus ces courageux sportifs, pour certains greffés du cœur. L'organisateur de cette course a tenu à remercier la municipalité :

Monsieur le Maire,
La ville de Sainte-Marie-sur-Ouche (Pont-de-Pany) nous a fait - ainsi qu'à tous les participants - le



grand plaisir de nous accueillir à l'occasion du passage de la 35^{ème} édition de la Course du Cœur, et nous vous en remercions sincèrement. Nous sommes sensibles à votre générosité et à votre précieux soutien qui nous aide à mener davantage de personnes greffées à la pratique d'une activité physique et sportive, et à sensibiliser le grand public à la nécessité des dons d'organes et de tissus.



L'opération « 10 000 cœurs pour l'hôpital » a remporté à nouveau un très beau succès, et les équipes de sensibilisation de Trans-Forme ont recueilli plus de **31 280 « cœurs en papier » dessinés** par près de **102 écoles (436 classes)** situées à proximité des communes traversées. Les cœurs seront adressés avant fin juin aux praticiens des unités de greffe, en guise d'encouragement aux greffés et patients en attente de greffe.

Vous pouvez revivre ou partager les moments forts de la Course du Cœur à travers les [photos](#) et [vidéos](#), le [film final](#) de la Course ... ou encore les [gazettes](#) et [le bilan illustré de l'édition 2022](#).

Pour partager l'ambiance de la Course, nous vous remercions de bien vouloir vous connecter à la page [LinkedIn de Trans-Forme](#), à la page « Fan de la Course du Cœur » sur [Facebook](#), au compte twitter [@LaCourseDuCoeur](#) ainsi qu'au compte [Instagram](#) de la Course du Cœur.

Nous voulons adresser nos plus sincères remerciements à toutes les personnalités et tous les bénévoles de votre commune pour le temps et l'enthousiasme consacrés à la Course du Cœur et à nos coureurs et bénévoles.

Nous souhaitons de tout cœur vous retrouver à l'occasion d'une prochaine édition.



Rando du Muguet

Ce 1er mai, l'association des parents d'élève de l'école de Sainte-Marie-sur-Ouche a organisé sa « Rando du Muguet ». Nous sommes ravis de l'engouement suscité par cette 2^{ème} édition.



La météo très clémente a rassemblé petits et grands autour de 2 parcours : sur le 1er, des énigmes attendaient les enfants et sur le 2ème, les plus courageux ont pu trouver du muguet.

À l'arrivée, une petite restauration (frites, hot-dog, crêpes et boissons fraîches) était proposée aux promeneurs.

Nous tenons à remercier tous les parents bénévoles et les nombreux participants.

L'équipe de Farandole & Ribambelle



Commémoration du 08 Mai 1945

Les Citoyens de la commune, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et le conseil municipal ont fait vivre un épisode majeur de notre Histoire lors de la cérémonie commémorative du 8 mai 1945.

Après la lecture du discours ministériel par la nouvelle maire du CMJ, l'Appel aux Morts a été fait par une conseillère, suivi du discours de notre maire. La Sonnerie aux Morts et l'Hymne National ont retenti au monument aux morts.

La cérémonie s'est achevée par le verre de l'amitié organisé par le Comité des Fêtes sur le parvis de la mairie.



Merci à tous les participants, élus, membres du CMJ, ouchimariens et panipontains présents d'avoir fait revivre cette page de notre Histoire lors de cette cérémonie commémorative ce matin.

Le 8 mai 1945 signe la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous avons honoré la mémoire des dizaines de millions de victimes. N'oublions jamais.

Fleurissement : la commune a besoin de vous !



Avec près de 350 plants à planter, le fleurissement de la commune nécessite votre aide.

Tout le monde peut donner un coup de main, même ceux qui n'ont pas la main verte...

Sous réserve d'une météo clémente, les opérations de plantation auront lieu le :

MERCREDI 8 JUIN de 9h30 à 12h

Le rendez-vous est fixé devant la mairie

Si vous en avez, n'oubliez pas d'amener vos petits outils de jardin (piochon, pelle de plantation, arrosoir,...).

**Venez nombreux,
Nous vous attendons avec impatience !**

Pour faire partie de cette aventure et être tenu directement au courant inscrivez- vous par courriel à biodiversite.sms@gmail.com

Bibliothèque

Fonctionnement de la bibliothèque municipale :

* Ouverture au public :	Lundi	de 17h00 à 18h30
	Mercredi	de 9h30 à 11h30
	Samedi	de 14h30 à 16h00
Juillet & août	lundi	de 17h00 à 18h30 et samedi 14h00 à 16h00

Courriel : bibliotheque.stemarie.ccvo@wanadoo.fr - téléphone 03 80 23 68 39 (aux heures d'ouverture).

L'inscription et les prêts sont gratuits. Animée par des bénévoles, elle fonctionne avec son fonds propre et les prêts d'ouvrages et du matériel de la Médiathèque Côte d'Or.

Toute inscription à la bibliothèque donne accès à la médiathèque numérique sur le portail de la Médiathèque Côte d'Or. Vous avez ainsi accès à de nombreux articles/posts ainsi qu'à des formations (langues, permis, informatique, arts créatifs...) en illimité. Vous avez également accès, chaque mois, à 3 films en VOD, 31 revues quotidiennes ou régionale (le « Bien public » par exemple) et 15 magazines sur des thèmes divers (automobile, cuisine, jeunesse, découvertes...).

Portage à domicile : Vous ne pouvez pas vous déplacer et vous aimez lire : nous vous proposons de vous apporter de la lecture à votre domicile.

Contact: Simone Maillot 03.80.23.68.03 ou par mail à simone.bibliotheque@gmail.com

Bilan de la bibliothèque de l'année 2021 :

Fonds de livres :	3075
Acquisitions :	124
Prêts :	2483 (dont prêt école)
Nombre de lecteurs :	98 (hors école)

Le bilan fait apparaître une baisse de 30% (environ) par rapport à 2019, certainement due à la crise sanitaire.

Acquisitions 2022 :

Quelques ouvrages attendus par nos lecteurs:

Adultes : "Regardez-nous danser" de Leïla Slimani, "Lucia" de Bernard Minnier, "Nouvelle babel" de Michel Bussi

Jeunesse : "Code Bananas" de David Walliams, "Chien pourri a un fils" de Colas Gutman, "Emma à l'opéra" de Nadja D'autres nouveautés sont à votre disposition.

Animations / Atelier : gratuit, à la bibliothèque (contact, voir plus haut).

- pour les enfants de 6 mois à 8 ans "Histoires, Comptines & Jeux de doigts" samedi 18 juin à 10h30 ;
- Atelier à partir de 6 ans - de 9h30 à 11h30 à la bibliothèque le mercredi.

Afin de nous permettre de préparer le matériel nécessaire à ces activités, **merci d'inscrire votre enfant au moins 48 h avant**. Les parents qui le souhaitent peuvent participer à ces ateliers.

Mercredi	8 juin	Créer avec des coquillages ;
Mercredi	22 juin	Surprise !!!! .

Bébés Lecteurs :

Dans un espace aménagé à la bibliothèque, le vendredi 17 juin à 10h nous vous proposons (sur inscription) :



- * Un temps d'animation basé sur des livres, comptines et jeux de doigts ;
- * Un temps libre et de partage entre les tout-petits et les adultes autour

du livre, destiné pour les enfants jusqu'à 36 mois accompagnés des assistances maternelles, parents, grands-parents.

Tente à lire :

Au cours de la semaine du 28 juin au 2 juillet, en collaboration avec l'école de la commune et l'association Farandole et Ribambelle, nous organisons une "Tente à Lire" histoires & ateliers sur le thème du cirque pour tout public. Plus d'informations ultérieurement.

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite une belle période estivale.



Offrez du soleil

Au programme :

La **Grande Traversée du Massif Central** départ le **15 mai** d'Autun, pour 29 jours d'une belle aventure afin de rendre accessible cette GTMC aux FTAE (Fauteuil Tout Terrain à Assistance Électrique).

Retour le **dimanche 12 juin 2022**.

Vous pourrez nous suivre sur les différents réseaux sociaux, Facebook **Offrez du soleil** ou **CatRoues2022**



Été 2022 :

Une **journée d'activités de pleine nature** (essai de différents matériels) et petite rando, au parc du Morvan.

Une journée **HandiKayak jeunes** en collaboration avec le CDH21 et l'ASCKA le **11 juillet 2022**.

Raid DREAM : Participation de 1 ou 2 équipes (Handi/valides) d'Offrez du Soleil. **Fin septembre 2022**.

Une **journée de sensibilisation aux handicaps**, **2ème semestre 2022** à Ste-Marie-sur-Ouche.

Cyclathlon (Octobre) en partenariat avec l'ASCKA en **Décembre 2022**.

Toute l'année : Nous recherchons des fonds afin d'acheter du matériel handi pour les activités de pleine nature, et les mettre à disposition des personnes handicapées qui en ont besoin, pour une sortie, des vacances...

N'hésitez pas à soutenir l'association en **adhérant à Offrez du Soleil (5€)** ou en faisant un don :

<https://www.helloasso.com/associations/offrez-du-soleil/adhesions/cotisation-2022>

Offrez du Soleil :

115 Allée des Terrasses – 21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ

06.82.38.75.98

offrezdusoleil@orange.fr



Association Sportive de Canoë-Kayak les Alligators

N'hésitez pas à nous retrouver sur nos différentes activités.

Pendant la période estivale :

- Permanence sur des après-midi ;
- Activités multisports sur des après-midi de permanence ;
- Location.

Journée handikayak jeunes le **11 juillet** en partenariat avec le CDH21 et Offrez du Soleil.

Stages multiports :

Pré-inscription par téléphone obligatoire auprès de Mme COPPA au 06.87.40.90.09

Stage 1 : du 11 au 15 juillet 2022

Stage 2 : du 18 au 22 juillet 2022

Journée nettoyage en **sept/oct** ;

Cyclathlon **oct/nov**, en partenariat avec Offrez du Soleil.

La mise en place de toutes ces activités dépend des conditions météorologiques, du niveau d'eau dans l'Ouche et des conditions sanitaires imposées pour notre activité.

Association Sportive de Canoë-Kayak les Alligators
Rue des Murots – 21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ

06.82.38.75.98

asca@orange.fr



Agenda de l'été

Dans notre commune et alentours

- 4 juin à partir de 18h Fête de la musique au Pré-de-Bains
- 8 juin de 9h30 à 12h Fleurissement du village. Le rendez-vous est fixé devant la mairie
- 12 JUIN ELECTION LEGISLATIVES 1^{er} tour de 8H à 18h.
- 12 juin Retour de Cathy Heydieux de son périple sur la GTMC
- 18 juin à 19h Concert à l'église "LES RIDEAUX ROUGES" organisé par la CCOM, avec le Comité des Fêtes
- 19 JUIN ELECTION LEGISLATIVES 1^{er} tour de 8H à 18h.
- Du 25 juin au 2 juillet avec l'école de Ste-Marie-sur-Ouche semaine circassienne et musicale au Pré-de-Bains
- 26 juin journée Festival des enfants à Agey
- 28 juin au 2 juillet Tente à lire avec la bibliothèque et farandole et Ribambelle
- 1^{er} juillet Soir de marché à Sombornon
- 11 juillet Journée HandiKayak jeunes
- 11 au 15 juillet Stages multiports avec l'ASCKA
- 18 au 22 juillet Stages multiports avec l'ASCKA
- 16 juillet Fête Nationale déplacée au samedi. Pré de bains, feu d'artifice.
- 27 août Soir de marché, marché nocturne au pré de bains.
- Été 2022 Journée d'activités de pleine nature et petite rando, au parc du Morvan avec Offrez du soleil
- 2 septembre Soir de marché à Saint-Victor-sur-Ouche
- 04 septembre Fête des associations organisée par la CCOM
- Fin septembre Raid DREAM : Participation de 1 ou 2 équipes (Handi/valides) d'Offrez du Soleil.
- Septembre Octobre journée nettoyage avec l'ASCKA
- 2ème semestre Une journée de sensibilisation aux handicaps, à Ste Marie sur Ouche
- Décembre Cyclathlon (Octobre) en partenariat avec l'ASCKA...

Des infos pratiques, des sorties : pages facebook :

Commune : [SMSO'trement](#)
Artisans de la vallée : [Artisans Ouche et Montagne](#)
Infos et activités de la vallée : [Tu sais que tu viens de la Vallée de L'Ouche quand...](#)
Et : [Vallée de l'Ouche](#)

Horaires d'ouverture de la mairie

Mardi de 14h à 18h30

Jeudi de 14h à 16h

Samedi de 9h à 11h30

Le prochain Qd9 est prévu en octobre

La date limite de réception des articles est fixée au 17 septembre prochain

Pharmacie de garde

En dehors des horaires habituels d'ouverture des pharmacies, vous devez contacter la pharmacie de garde si vous avez un besoin urgent de médicaments. Ce service est assuré la nuit, les dimanches et jours fériés.

On reconnaît les pharmacies de garde grâce à leur croix verte qui reste allumée pendant leur service. Le tour des pharmacies de garde est porté à l'affichage de chaque officine, il débute chaque vendredi matin à 9h00.

Du 27 mai au 3 juin	POUILLY-EN-AUXOIS	MASSOT	03 80 90 82 80
Du 3 au 10 juin	PONT-DE-PANY	TANGUY / SEGUIN	03 80 23 62 61
Du 10 au 17 juin	VITTEAUX	MATHIOT	03 80 49 60 48
Du 17 au 24 juin	ARNAY-LE-DUC	HEMMER	03 80 90 19 10
Du 24 juin au 1 ^{er} juillet	ARNAY-LE-DUC	SEGUIN	03 80 90 13 96
Du 1 ^{er} au 8 juillet	PRECY-SOUS-THIL	ALLARD	03 80 64 54 24
Du 8 au 15 juillet	BLIGNY-SUR-OUCHÉ	ROSTAING & PRIMETENS	03 80 20 14 93
Du 15 au 22 juillet	SOMBERNON	LESEUR	03 80 33 46 14
Du 22 au 29 juillet	SAULIEU	VAUBAN	03 80 64 10 05
Du 29 juillet au 5 août	ROUVRAY FLEUREY-SUR-OUCHÉ	BOUTEILLER DUCRUET	03 80 64 71 96 03 80 33 63 19
Du 5 au 12 août	POUILLY-EN-AUXOIS	CUBILLE	03 80 90 80 77
Du 12 au 19 août	SAULIEU	ERKENS - BEURTON	03 80 64 00 78
Du 19 au 26 août	POUILLY-EN-AUXOIS	MASSOT	03 80 90 82 80
Du 26 août au 2 septembre	PONT-DE-PANY	TANGUY / SEGUIN	03 80 23 62 61
Du 2 au 9 septembre	VITTEAUX	MATHIOT	03 80 49 60 48
Du 9 au 16 septembre	ARNAY-LE-DUC	HEMMER	03 80 90 19 10
Du 16 au 23 septembre	ARNAY-LE-DUC	SEGUIN	03 80 90 13 96



Vous êtes commerçant, artisan, chef d'entreprise, etc. ? Vous souhaitez utiliser le bulletin municipal comme support publicitaire ?

Rien de plus simple. Téléchargez le contrat sous www.saintemariesurouche.fr/annonceurs et renvoyez-en un exemplaire signé à la mairie. Votre demande sera prise en compte et votre encart publicitaire paraîtra dans les prochains bulletins ainsi que sur le site internet de la commune.

Quand le printemps arrive...

Après un périple pouvant aller jusqu'à 6 000 km, les hirondelles sont de retour. La population de cet oiseau a tendance à se réduire au fil des saisons. Les observateurs ont constaté une baisse de 42 % pour l'hirondelle de fenêtre et de 8 % pour l'hirondelle rustique depuis 1989.

En plus des aléas liés à leur migration, les raisons de ce déclin sont multiples, mais restent principalement liées à des actions humaines. La baisse de la ressource alimentaire par l'emploi d'insecticides, destruction directe des nids, les diverses actions sur les bâtiments (disparition de bâtiments ouverts, ravalement de façades...) aggravent la situation au fil des années.



L'hirondelle rustique :

Cette hirondelle fréquente les bâtiments agricoles, granges, garages, C'est à l'intérieur de ces bâtiments qu'elle construit un nid en forme de coupe, façonné avec de la boue et des brins de paille.

Elle se distingue par une gorge rouge brique et un collier noir. La queue forme un V prononcé.

L'hirondelle de fenêtre :

L'hirondelle de fenêtre se distingue par une gorge blanche, comme le ventre, un dessus bleu métallique foncé, une queue au V à peine marqué.

Le nid est habituellement construit à l'extérieur des bâtiments, sous le rebord d'un toit, d'une fenêtre ou d'un balcon.



Attention ! Les hirondelles sont des espèces protégées !

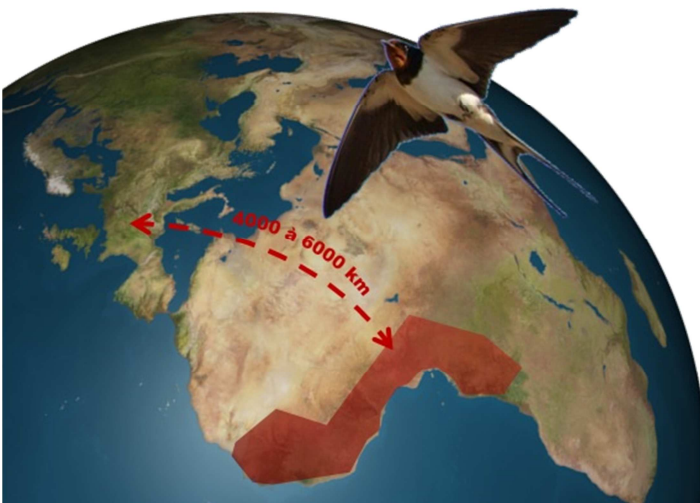
Les hirondelles, comme les martinets, sont protégées par la loi. Il est interdit de détruire leurs nids, leurs œufs et leurs poussins, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 150 000 euros d'amende.

Le problème des salissures

Afin d'éviter ce petit désagrément sur les façades, une planchette horizontale peut être placée 15 cm en dessous des nids

Rénovation des bâtiments

Pour la rénovation des bâtiments, il faut choisir les périodes hors nidification (d'avril à fin août). On peut donc entreprendre ses travaux de septembre jusqu'au mois de mars. En cas de nécessité, une dérogation peut tout de même être demandée au service de la DREAL BFC. Il faudra tout de même prévoir des mesures compensatoires.



DREAL BFC



Compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur MAILLOT André, maire.

Présents : Mmes et MM. BIARD Hervé, BOURGEOT Catherine, DUBUET Mélissa, GENIX Robert, LEGOUHY Gérard, MAILLOT André, MARTIN-CHALUMEAU Chantal, MINIGHETTI Joëlle, SCHILTZ Claude, VREL Eric.

Absents excusés : BOURDEAUX Vincent (pouvoir à Hervé BIARD), BERTRAND Christian (pouvoir à MARTIN-CHALUMEAU Chantal), DEPUTIER Roland, MAILLARD Audrey

Secrétaire : GENIX Robert.

1. Approbation de projet de CR du CM du 22 novembre 2021

Après quelques rectifications, le projet de compte rendu du conseil municipal du 22 novembre est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du correspondant protection des données

Après la présentation du rôle de correspondant de protection des données et l'obligation de sa désignation, M. le Maire demande s'il y a des volontaires. Seul, M. LEGOUHY Gérard déclare être candidat.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention valide cette candidature.

3. Validation du choix de l'équipe formant le bureau d'études du projet Pré-de-Bains

Trois équipes ont proposé leur offre au 30 novembre 2021. Après analyse des offres, c'est l'équipe pilotée par JDM paysagiste qui propose, pour 16 910 € HT, l'offre la mieux disante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider la proposition de l'équipe pilotée par JDM paysagiste,
- de signifier à cette équipe le lancement de l'étude,
- d'autoriser M. le Maire à demander une subvention.

4. Éclairage public

Avant de travailler sur une orientation (maintien ou coupure de la lumière la nuit), le conseil municipal souhaite recueillir l'avis de la population. Un article sur ce sujet sera publié dans le prochain numéro de quoi d'9 accompagné d'un questionnaire à retourner à la mairie. Les habitants de la commune pourront ainsi se prononcer sur leur souhait de maintenir ou couper la lumière la nuit.

5. Toit CCOM

La CCOM étudie la possibilité d'installer son siège et quelques services en un seul lieu. Quatre scénarii sont identifiés :

Pour monter son dossier financier, et compte tenu que le site de la Poste à Pont-de-Pany est l'un des scénarii, la CCOM demande à la commune :

- si elle serait favorable à vendre le site de la Poste ;
- si oui, de proposer un prix de vente.

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande. Il indique que si la CCOM est intéressée par l'achat du site de la Poste, c'est à elle de nous faire une proposition.

6. Compte rendu des différentes réunions et commissions

RAS

7. Informations et questions diverses

- Un « Food truck » sera présent le dimanche matin (vente de poulets rôtis) et le lundi soir (vente de hamburgers) sur la place de la Poste à Pont-de-Pany.

- L'organisation des activités « Extra scolaires » connaît des difficultés. En cause, les travaux sur le site de Sombornon et la saturation du site de Mâlain. La CCOM réfléchit avec quelques communes, dont Ste-Marie, pour trouver une solution (périscolaire + école).

- La CCOM nous informe qu'elle ne peut aider à financer la coupe des arbres morts au Pré-de-Bains car elle n'est pas propriétaire du terrain du bâtiment « Ascka ».

- Un syndicat de l'ONF demande le soutien des communes devant la baisse d'effectif des services de l'ONF (non-remplacement) qui occasionnera (voire occasionne déjà) une détérioration des services de gestion des forêts communales.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre une délibération de soutien.

- Le repas des « Anciens » est reporté à une date ultérieure.

- Le Noël des enfants est reporté au 11 février 2022.

- La commune rappelle qu'elle n'a pas à financer les travaux de raccordement en eau des maisons particulières compte tenu que cela relève de la compétence de la CCOM.



Compte rendu du conseil municipal du 03 février 2022

Sous la présidence de Monsieur MAILLOT André, maire.

Présents : Mmes et MM. BERTRAND Christian, BIARD Hervé, BOURGEOT Catherine, DEPUTIER Roland, GENIX Robert, MAILLARD Audrey, MAILLOT André, MARTIN-CHALUMEAU Chantal, SCHILTZ Claude.

Absents excusés : BOURDEAUX Vincent (pouvoir à Hervé BIARD), DUBUET Mélissa (pouvoir à Robert GENIX), LEGOUHY Gérard (pouvoir à Christian BERTRAND), MINIGHETTI Joëlle (pouvoir à André MAILLOT), VREL Éric (pouvoir à Hervé BIARD)

Secrétaire : GENIX Robert.

1. Approbation de projet de CR du CM du 14 décembre 2021

Après quelques rectifications, le projet de compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Information sur les décisions du maire prises compte tenu de ses délégations

- Devis de raccordement à la fibre des logements de Cœur de Village ;
- accord pour faire effectuer l'analyse de l'eau du camping ;
- convention pour prêt de matériel par la MCO (Médiathèque Côte-d'Or).

3. Convention ADS entre la CCOM et la commune

Après lecture et discussion sur le projet de convention, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer cette convention.

4. Rue des Arts et Métiers

Une délibération est indispensable pour transférer la propriété d'une partie de cette voie à l'entreprise ADEE. Après discussion, notamment sur le calendrier du transfert pour ne pas perturber l'usage de l'atelier municipal, le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération.

5. Soir de marché

La CCOM cherche des communes candidates pour organiser avec elle, sur leur territoire, l'une des trois manifestations « soir de marché ». Les dates proposées sont pour 2022 : 1er juillet, 5 août et 2 septembre.

Compte tenu des dates proposées et de l'organisation par la commune d'une manifestation « soir de marché », le conseil municipal décide, par 5 voix contre, 5 abstentions et 4 voix pour, de ne pas présenter de candidature pour la commune.

6. Demande d'installation d'un chapiteau

L'association Farandole et Ribambelle et la compagnie Manie, en collaboration avec l'école de Ste-Marie-sur-Ouche, demandent l'autorisation d'installer un chapiteau sur le site du Pré-de-Bains du 25 juin au 3 juillet 2022 afin d'organiser un spectacle pour enfants. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'installation gratuite du chapiteau.

7. Relevé topographique au Pré-de-Bains

Courant décembre, un relevé topographique a été réalisé au Pré-de-Bains dans le cadre du dossier d'aménagement de ce site. Afin de pouvoir honorer la facture avant le vote du budget 2022 (maximum au 15 avril), il est nécessaire de prendre une délibération attestant que le montant de cette facture figurera bien dans le budget 2022. Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre cette délibération.

8. Communication sur les assurances du personnel

M. le Maire indique aux membres du conseil que la commune devra, au plus tard d'ici 2025, participer aux contrats de prévoyance et santé pour le personnel communal. Un débat aura lieu prochainement concernant cette participation.

9. Compte rendu des différentes réunions et commissions

Christian Bertrand fait un résumé de la dernière réunion de la commission « Communication » de la CCOM.

10. Informations et questions diverses

- La commune a inscrit le dossier « aménagement du Pré-de-Bains » au contrat CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique). La liste des dossiers subventionnables sera transmise à la préfecture par la CCOM.

- Le SICECO (Syndicat Intercommunal des Collectivités Électrifiées de Côte-d'Or) va nous faire une proposition de modification de l'éclairage de la Grande rue jusqu'à la place Nasica.

- La course du Cœur fera une halte à Pont-de-Pany le 25 mars 2022.

- L'élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril. Les bureaux de vote seront ouverts de 08h à 19h.

- La CCOM nous demande notre programme prévisionnel de réfection de voirie d'ici 2026 afin de lui permettre de programmer ses travaux « eau et assainissement ».

- La CCOM relance les concerts de musique. A la demande du comité des fêtes, la commune s'est inscrite auprès de la CCOM.

- Une réunion de la commission « camping » sera bientôt organisée pour préparer l'ouverture du camping mi-avril.



Compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2022

Sous la présidence de Monsieur MAILLOT André, maire.

Présents : Mmes et MM. BIARD Hervé, BOURDEAUX Vincent, BOURGEOT Catherine, DEPUTIER Roland, GENIX Robert, LEGOUHY Gérard, MAILLARD Audrey, MAILLOT André, MARTIN-CHALUMEAU Chantal, MINIGHETTI Joëlle, SCHILTZ Claude, VREL Eric.

Absents excusés : BERTRAND Christian (pouvoir à LEGOUHY Gérard), DUBUET Mélissa

Secrétaire : GENIX Robert.

1. Approbation de projet de CR du CM du 03 février 2022

Après quelques rectifications, le projet de compte rendu du conseil municipal du 3 février est adopté par 12 voix pour et une abstention.

2. Assurance du personnel

Après exposé de Monsieur le Maire concernant les assurances du personnel (CNRACL), notamment sur les garanties du montant du capital décès en application du décret n° 2021-176 du 17 février 2021 et le temps partiel thérapeutique dès le premier jour d'arrêt, notre compagnie d'assurance nous propose un complément de cotisation de 0,11 % pour adhérer à ces garanties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer l'avenant d'assurance se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

3. Gestion du cimetière

Des plaques de procédure de reprise ont été apposées fin octobre 2021 sur des concessions qui nécessitent des travaux d'entretien ou se trouvent en état d'abandon. Au bout de 6 mois, nous pouvons enclencher la phase 2 (constat avec les gendarmes).

Après débat, le conseil municipal, par 12 voix pour et une abstention demande la poursuite, dans la légalité, de cette opération.

4. Marché des espaces verts

Après lecture des résultats de la commission d'appel d'offres pour le marché à bon de commandes pour 3 années des espaces verts, l'entreprise retenue est Jacquinot Paysagistes pour un montant annuel de 27 052,68 € TTC.

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le choix de la CAO en retenant l'entreprise Jacquinot Paysagistes pour effectuer l'entretien des espaces verts de notre commune, et autorise M. Le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de ce marché.

5. Travaux voiries

La CCOM nous demande les rues susceptibles d'être rénovées dans les prochaines années afin d'organiser son planning de réfection éventuelle des canalisations sous la chaussée.

La commune propose la rue de la Buchaille, la rue Haute et la rue des Effossettes.

6. Étude énergétique de la salle des fêtes

Un pré-diagnostic énergétique de la salle des fêtes doit être réalisé. Le SICECO nous propose le devis suivant :

Plan de financement

Étude du pré-diagnostic : 1 246 € TTC

Participation SICECO :

- 65 % du montant global HT : 674,92 €
- 50 % du montant de la TVA : 103,83 €

Reste à charge pour la commune :

- 35 % du montant global HT : 363,42 €
- 50 % du montant de la TVA : 103,83 €

Soit au total 467,26 € TTC à charge pour notre commune.

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le devis et autorise M. Le Maire à signer celui-ci.

7. Compte rendu des différentes réunions et commissions

- Réunion camping : révision envisagée des horaires des jeunes qui seront recrutés. Réflexion pour réaliser quelques aménagements supplémentaires dans les locaux à disposition des campeurs.
- Réunion Action Sociale CCOM : toujours des soucis de recrutement au niveau du personnel (contrats avec peu d'heures).

8. Informations et questions diverses

- limitation de vitesse : Afin de limiter la vitesse des véhicules chemin de la Chassagne, les membres du conseil sont informés que, prochainement, un arrêté de limitation de vitesse sera pris, ainsi que la pose de panneaux indiquant la vitesse maximale autorisée.
- taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : les membres du conseil sont informés que la communauté de commune va prochainement proposer que cette taxe soit à la charge des habitants au lieu d'être à la charge de la CCOM.
- un concert de musique classique aura lieu à l'église de Ste-Marie-sur-Ouche le 18 juin 2022.
- compte tenu du déroulement de la course de côte de véhicules historiques, des restrictions de circulation seront mises en place à Pont-de-Pany le 1er mai.
- le repas des Anciens aura lieu le 3 avril à la salle des fêtes.
- les membres du conseil sont informés qu'il y a lieu de procéder à un classement des archives afin de transmettre celles-ci au service des archives départementales. Pour ce faire, un planning sera établi en fonction des disponibilités de chacun. Il est précisé que toute aide extérieure peut être sollicitée.
- les articles rédigés pour le Quoi d'9 sont à adresser avant le 2 mai 2022.
- la kermesse des écoles aura lieu le samedi 02/07/2022 au Pré-de-Bains ; parallèlement, deux soirées, le mardi 28 juin et le mercredi 29 juin, seront organisées au profit de l'école par l'association des parents d'élèves, Farandole et Ribambelle.
- la CCOM organise comme les autres années des manifestations "soir de marché". À ce jour, les communes retenues sont Sombornon, le 1er juillet, et Saint-Victor-sur-Ouche, le 2 septembre.
- concernant l'élection présidentielle, le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 19 h 00.



Nos partenaires

Sandrine Decamp 
COIFFURE

455 rue de Bourgogne,
Pont-de-Pany (21410)

03.80.54.30.23

RDV en ligne sur Facebook et
<https://app.flexybeauty.com/eurl-sandrine-decamp-coiffure/home>

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi 9h-12h / 14h-18h30
Mercredi 9h-12h / 14h-18h30
Jeudi 9h-12h / 14h-18h30
Vendredi 9h-19h
Samedi 8h-15h

PUB

 **GUILLAUME JEANGIN**

Plomberie - Chauffage - Sanitaire

Installation
Entretien
Dépannage
Ramonage
Salle de bain
Traitement de l'eau

06.75.38.34.56
chauffagesombernon@sfr.fr

64 avenue de la Brenne 21540 SOMBERNON Siret 804 885 739 00016 APE 4322B

**TAXI
DE L'OUICHE**

03 . 80 . 49 . 08 . 69

taxi-ambulance-de-louche@wanadoo.fr

85 GRANDE RUE 21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUICHE

Quoi d'9 est une publication gratuite de la mairie de Sainte-Marie-sur-Ouche
Responsable de publication : André MAILLOT, maire
Responsable de rédaction : Gérard LEGOUHY
Rédacteurs : Membres du conseil municipal et habitants de la commune